

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES RIVES-DU-SAGUENAY

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay, tenue à la salle publique du Centre administratif, situé au 36, rue Jacques-Cartier Est à Chicoutimi, le 14 février 2023 à 19 h, à laquelle tous les membres ont été dûment convoqués dans les délais prévus par la Loi sur l'instruction publique.

Ouverture de la session et constatation des présences

Sont présents, présentes,

Les membres du conseil d'administration :

M^{mes} Stéphanie Girard
Lana Boulianne
Christine Doré
Émilie Fillion
Jeanne Blackburn-Murray

MM. François Langevin
Pascal Martel
Steve Dickey-Bessette
Alexandre Lavoie
Éric Bilodeau
Pierre Imbeault
Sylvain Jomphe
Christian Fillion

Sont également présents :

M^{mes} Sandra Boulianne
Chantale Cyr
Isabelle Boivin
Émilie Lavoie
Julie Hudon
Marie-Josée Villeneuve
Nancy Munger (Antoine de Saint-Exupéry)

M. Jean-François Proulx
Régis Lavoie
Claude-Eric Fillion
Gino Villeneuve
Jean-Frédéric Girard (Antoine de Saint-Exupéry)

Sont absents :

MM. Pierre-Luc Dufour
Jean Simard-Fortin

CA-2023-010

Vérification du quorum et mot de bienvenue

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à tous. Mme Sandra Boulianne confirme que le quorum est atteint.

CA-2023-011

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Pascal Martel et résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

CA-2023-012

Résolutions en bloc / Adoption du procès-verbal

Il est proposé par M. Christian Fillion et résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la rencontre du 24 janvier 2023.

ADOPTÉE

CA-2023-013

Résolutions en bloc/ Cadre de référence-Nomination et évaluation d'un hors cadre

Le présent cadre a pour but de regrouper dans un même document les éléments à tenir compte pour la nomination et l'évaluation d'un hors cadre.

Le conseil d'administration du centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay doit instituer les comités suivants : un comité de gouvernance et d'éthique, un comité de vérification et un comité des ressources humaines (LIP 193.1.).

Le comité des ressources humaines a notamment pour fonction d'assister les membres du conseil d'administration du centre de services scolaire dans l'élaboration d'un profil de compétence et d'expérience ainsi que des critères de sélection des personnes nommées par le centre de services scolaire en application des articles 96.8, 110.5 ou 198. Il a aussi pour fonction de proposer au conseil d'administration du centre de services scolaire les critères d'évaluation de la direction générale du centre de services scolaire. De plus, il élabore un programme de planification de la relève en gestion au sein du centre de services scolaire. Le conseil d'administration du centre de services scolaire peut instituer d'autres comités pour l'assister dans l'exercice de ses fonctions ou pour l'étude de questions particulières.

Le comité d'évaluation de la direction générale

Le conseil d'administration du centre de services scolaire a institué un comité d'évaluation de la direction générale, notamment en lui déléguant la responsabilité de proposer un cadre de référence relatif à la nomination et à l'évaluation d'un hors cadre incluant un formulaire d'appréciation de la contribution de la direction générale.

CONSIDÉRANT que le 13 décembre 2022, le conseil d'administration a résolu de constituer le comité d'évaluation de la direction générale et que ledit comité soit formé de :

M. Alexandre Lavoie, M. Christian Fillion, M. Steve Dickey-Bessette, M. Jean Simard-Fortin et de Mme Émilie Fillion pour un mandat de 2 ans;

CONSIDÉRANT que le comité des ressources humaines a proposé les critères d'évaluation de la direction générale;

CONSÉDÉRANT que le comité d'évaluation de la direction générale recommande Le Cadre de référence – Nomination et évaluation d'un hors cadre;

Il est proposé par M. Christian Fillion et résolu

D'ADOPTER le Cadre de référence – Nomination et évaluation d'un hors cadre;

DE DÉSIGNER le comité d'évaluation afin de déterminer une date de rencontre en février (sans la direction générale) aux fins d'analyse et de validation des attentes déposées en lien avec le plan de gestion annuelle présenté lors des séances du Conseil du 27 septembre et du 14 février 2023 par la direction générale;

DE DÉSIGNER le président pour rencontrer en février la direction générale pour clarifier les attentes du comité;

DE DÉSIGNER le comité et la direction générale afin de déposer pour adoption les attentes du conseil d'administration envers la direction générale et la direction générale adjointe à la séance extraordinaire de mars 2023;

DE DEMANDER à la direction générale de déposer au comité d'évaluation son rapport concernant la réalisation des attentes à la fin mai;

DE DEMANDER à la direction générale adjointe de déposer son rapport à la direction générale concernant la réalisation des attentes à la fin mai;

DE DÉSIGNER le président au nom du comité pour faire un rapport verbal d'appréciation de la performance de la DG (en huis clos) avant la fin juin; Lors de la même séance, la direction générale devra faire un rapport verbal d'appréciation de la performance de la direction générale adjointe;

DE DÉSIGNER la secrétaire générale comme responsable de la gestion et l'archivage de tous les documents afférents à la nomination et à l'évaluation d'un hors cadre.

ADOPTÉE

CA-2023-014

Choix du nom d'un nouvel établissement et adoption de l'acte d'établissement (Lab-école)

Tel que stipulé dans la section 5 du Règlement « règles relatives au choix de nom ou au changement de nom d'un établissement existant en vigueur depuis le 14 décembre 2022, sachant l'importance d'associer rapidement un nouvel établissement à un nom, la direction générale demande à un ou plusieurs conseils

d'établissement concernés de proposer le nom du nouvel établissement. Dans ce cas particulier, le Centre de services scolaire désigne un nom de nature administrative (Lab-École).

Le ou les conseils d'établissement choisissent le moyen qu'il privilégie pour en arriver à la proposition d'un nom. Ce moyen doit notamment impliquer : des élèves, des parents, des membres du personnel de l'établissement, la population (conseil de quartier, organisme communautaire, etc.).

Avant de transmettre la proposition du nom, la secrétaire générale doit faire la validation qui s'impose auprès de la Commission de la toponymie et du ministère de l'éducation du Québec.

La direction d'établissement fait parvenir au Secrétariat général une résolution du conseil d'établissement incluant sa recommandation. Cette résolution explique la démarche suivie pour en arriver à la proposition d'un nom en précisant les critères retenus et les fondements de la décision. La consultation du comité de parents s'effectue à travers le processus de révision du plan triennal.

Le CA adopte par voie de résolution l'appellation finale de l'établissement. La présence de la présidence du CÉ et de la direction d'établissement est nécessaire à cette séance du conseil d'administration.

En vertu de l'article 39 et 211 de la Loi sur l'instruction publique, le nom d'un établissement fait partie de son acte d'établissement, lequel est décerné par le Centre de services scolaire. L'école est établie par le centre de services scolaire. L'acte d'établissement indique le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles mis à la disposition de l'école et l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense. Il indique également le cycle ou, exceptionnellement, la partie de cycle de l'ordre d'enseignement concerné et précise si l'école dispense l'éducation préscolaire ».

Si le conseil d'administration adopte le nom suggéré, ce dernier devient officiel à compter du 1er juillet suivant ou à une autre date que le conseil peut déterminer. Cette décision devra se refléter dans la révision du plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI).

CONSIDÉRANT le dépôt d'une résolution du conseil d'établissement incluant sa recommandation sur le choix du nom du nouvel établissement afin de substituer au nom de nature administrative;

CONSIDÉRANT que le nom retenu a été transmis au Secrétariat général;

CONSIDÉRANT que la validation auprès de la Commission de la toponymie et du ministère de l'Éducation du Québec a été faite;

CONSIDÉRANT la présentation de la direction et de la présidence du conseil d'établissement auprès du conseil d'administration;

CONSIDÉRANT que le CSS avait désigné entre-temps le nom de nature administrative Lab-École;

**Il est proposé par M. Sylvain Jomphe
et résolu**

D'ADOPTER le choix du nom du nouvel établissement pour : L'école de l'Étincelle;

D'ADOPTER l'acte d'établissement afin de réaliser la révision du PTRDI.

ADOPTÉE

CA-2023-015

Subvention-Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR)

Le projet de leadership agroalimentaire s'inscrit dans un cadre novateur et unique en son genre en développement durable soit l'éducation alimentaire durable. Il vient supporter les projets éducatifs des écoles et des centres. D'une part, en maximisant l'utilisation des nouveaux espaces (cuisine laboratoire, lab-crétif, espace cuisine dans les services de garde, classe extérieure, potager, jardin et forêt nourricière), et d'autre part en offrant un accompagnement et un soutien au personnel afin de faire

vivre des activités pédagogiques authentiques qui soutiennent les apprentissages du programme de formation de l'école québécoise, l'autonomie et le développement des compétences alimentaires, de l'horticulture, le développement des compétences culinaires et les saines habitudes de vie chez les jeunes.

En lien avec l'expérience du projet Au Millénaire, l'arrivée prochaine du Lab-école ainsi que le développement imminent du projet de développement collaboratif du Bas-Saguenay avec ses aménagements, ses espaces d'apprentissage collaboratif et sa pédagogie nature au service de l'apprentissage, il a été nécessaire de revoir l'organisation du travail, le soutien technique et l'offre de services pédagogiques en agroalimentation dans un souci d'assurer la pérennité des projets éducatifs de nos milieux, de conserver notre expertise développée localement et de continuer à innover dans notre communauté.

Ainsi depuis janvier 2022, nous avons développé et débuter l'implantation d'une structure de leadership agroalimentaire, un modèle innovant et unique dans le monde scolaire. Ce leadership agroalimentaire développé au CSS des Rives-du-Saguenay est une approche systémique, et qui tient compte du système alimentaire (production, transformation, distribution, consommation et valorisation des déchets). Ce modèle a permis notamment de :

- Développer une structure de leadership en alimentation durable;
- Dresser l'inventaire des initiatives pédagogiques et des ressources;
- Offrir le soutien et de la main-d'œuvre aux équipes-écoles;
- Promouvoir et développer une vision d'éducation alimentaire durable à long terme.

Plus spécifiquement, les objectifs poursuivis sont nombreux, entre autres :

- Poursuivre les concepts novateurs en lien avec le développement des saines habitudes de vie;
- Développer une littératie alimentaire / éducation alimentaire;
- Permettre de travailler une pédagogie ouverte et intégratrice des différents programmes de formation;
- Travailler dans le sens de la politique alimentaire du CSS et maximiser l'utilisation de la mesure d'aide alimentaire;
- Augmenter les cibles d'achats d'aliments locaux et québécois (stratégie nationale d'achats d'aliments québécois destinée aux institutions publiques).

Ce leadership ainsi implanté (par le biais de nouvelles personnes en poste) pourra plus spécifiquement :

- Créer, utiliser et entretenir des modèles d'aménagements comestibles autour des écoles telles des cuisines, des jardins, des cours nourricières et des serres;
- Apprendre et enseigner les techniques de base culinaire, d'horticulture, de l'agriculture écologique et zone boréale, en intégrant des notions de sciences, technologie et de l'environnement;
- Faire découvrir l'histoire, l'origine, la production et la transformation des aliments;
- Apporter une perspective culturelle, sociologique, économique et historique à l'agroalimentation et à la cuisine;
- Être en contact avec différents acteurs du domaine agroalimentaire par des partenariats dans la communauté;
- Développer des compétences entrepreneuriales agroalimentaire chez nos élèves.

Toutefois, le projet n'est pas subventionné par des mesures financières auprès du MEQ. À chaque année son renouvellement et son développement sont remis en question.

CONSIDÉRANT la présentation du projet novateur en agroalimentation « Éducation alimentaire durable ».

CONSIDÉRANT les nombreuses retombées positives chez nos élèves.

CONSIDÉRANT le soutien des centres de services scolaire de la Jonquière, du Pays-des-Bleuets et du Lac-Saint-Jean.

CONSIDÉRANT la volonté de poursuivre le soutien dans nos écoles et le développement d'autres projets tels le Lab-école et le Bas-Saguenay.

CONSIDÉRANT l'intérêt et le rayonnement régional et provincial du projet « Éducation alimentaire durable ».

**Il est proposé par M. Éric Bilodeau
et résolu**

D'ENTÉRINER le dépôt de la demande de subvention de 250 000\$ au fonds d'appui au rayonnement des régions auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

DE DÉLÉGUER la directrice générale comme représentante du Centre de services des Rives-du-Saguenay pour la signature de l'entente, le cas échéant ainsi que la mise en œuvre du projet.

ADOPTÉE

CA-2023-016

Nomination des membres du comité d'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels du CSSRDS

Suite à la modernisation des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels (la Loi 25), chaque Centre de services scolaire doit mettre en place un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels sous l'autorité de la direction générale.

CONSIDÉRANT que la composition du comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels est la suivante :

- Un responsable de l'accès aux documents et à la protection des renseignements personnels
- Un responsable de la sécurité de l'information
- Un responsable de la gestion documentaire
- Toute autre personne dont l'expérience est requise

**Il est proposé par M. François Langevin
et résolu :**

DE NOMMER, pour agir au sein du comité:

- Mme Sandra Boulianne à titre de responsable de l'accès aux documents et à la protection des renseignements personnels de notre organisation
- M. Gino Villeneuve à titre de responsable de la sécurité de l'information de notre organisation
- Mme Véronique Audet à titre de responsable de la gestion documentaire et des archives
- M. Marc-André Girard à titre d'analyste en informatique

DE MANDATER ce comité pour l'élaboration de mesures favorisant la sécurité de l'information, une saine gestion des documents et la protection des renseignements personnels du centre de services scolaires des Rives-du-Saguenay.

D'AUTORISER Mme Sandra Boulianne d'élaborer un amendement de la Politique relative à la gestion intégrée de l'information en vigueur depuis 2016.

ADOPTÉE

CA-2023-017

Rapport annuel 2021-2022 (dépôt)

En vertu de l'article 220 de la *Loi sur l'instruction publique*, les centres de services scolaires doivent transmettre une copie de leur rapport annuel en français au ministre de l'Éducation et le rendre public au plus tard le 31 décembre de chaque année. Celui-ci a été transmis par Collecte info le 20 décembre 2022.

Le centre de services scolaire prépare un rapport annuel conformément aux dispositions du règlement pris en vertu de l'article 457.6 afin de rendre compte à la population de son territoire de la réalisation de son plan d'engagement vers la réussite et des résultats obtenus en fonction des objectifs et des cibles qu'il comporte.

Le centre de services scolaire doit faire mention dans ce rapport, de manière distincte pour chacun de ses établissements, de la nature des plaintes qui ont été portées à la connaissance de son directeur général par les directeurs d'établissement d'enseignement en application de l'article 96.12, des interventions qui ont été faites et de la proportion de ces interventions qui ont fait l'objet d'une plainte auprès du protecteur de l'élève.

En vertu de l'article 220.1 de la *Loi sur l'instruction publique*, Le centre de services scolaire doit tenir, au moins une fois par année, une séance publique d'information à laquelle est invitée à participer la population. Cette séance est tenue en même temps que l'une des séances prévues à l'article 162.

Un avis public indiquant la date, l'heure et le lieu de cette séance doit être donné à la population avant sa tenue. Le rapport annuel du centre de services scolaire doit avoir été rendu public conformément au troisième alinéa de l'article 220 au moment de l'avis public, qui doit en faire mention. Lors de cette séance, les membres du conseil d'administration du centre de services scolaire doivent présenter à la population le contenu du rapport annuel prévu à l'article 220 et répondre aux questions qui leur sont adressées relativement à ce rapport.

CA-2023-018

Plan de gestion 2022-2023
(bilan mi-année)

Le plan de gestion annuel de la direction générale se base sur le Plan d'engagement vers la réussite (PEVR), la planification stratégique, ainsi que la vision de la Direction générale du Centre de services scolaires des Rives-du-Saguenay.

Le présent plan identifie les grandes priorités organisationnelles ainsi que les actions et dossiers qui seront réalisés en priorité au cours de l'année 2022-2023 et qui sont nécessaires au maintien de la santé de l'organisation. L'identification de ces priorités a été effectuée en collaboration avec le comité de direction et les équipes de gestion de chaque service parmi les différents projets en cours et à venir.

Il fait partie du processus de reddition de compte de la direction générale au conseil d'administration.

Plan d'engagement vers la réussite et la planification stratégique

Le Centre des services scolaire des Rives-du-Saguenay a défini dans son plan d'engagement vers la réussite et son plan stratégique, les orientations, les objectifs et les cibles visant à soutenir la réussite éducative sur son territoire. Ainsi, ces plans guideront les actions concertées de l'organisation jusqu'en 2023.

La direction générale informe le Conseil d'administration des actions réalisées suite au bilan de mi-année.

Mme Chantale Cyr fait la présentation de ce qui les guide dans les grandes lignes du plan de gestion annuel. Elle aborde l'état de la situation des orientations du ministère pour le prochain PEVR. Mme Cyr présente les priorités transversales de chacun des services. Mme Cyr laisse présenter chacune des directions de services sous forme d'atelier en expliquant plus en détail chacune de leurs priorités transversales ainsi que les actions réalisées à ce jour.

CA-2023-019

Points statutaires/ Reddition
de compte PEVR

M. Jean-François Proulx évoque que les orientations du ministère pour le plan stratégique ne sont toujours pas données, un nouveau délai s'est annoncé. Sinon tout se passe bien pour le plan d'engagement vers la réussite, et M. Proulx fait une brève présentation de l'état des travaux jusqu'à maintenant.

CA-2023-020

M. Alexandre Lavoie nous informe qu'aucune rencontre du comité de gouvernance et d'éthique n'a eu lieu dernièrement.

Points statutaires/Reddition
de compte des comités du
conseil

Une rencontre aura lieu la semaine prochaine du côté du comité de vérification.

Mme Christine Doré, présidente du comité de parents, nous informe que le comité a eu une rencontre la semaine dernière. Ils ont abordé le sujet du budget et vu la somme considérable que le comité détient, des réflexions sont en cours afin de déterminer des moyens pour en faire bénéficier les parents.

M. Éric Bilodeau nous informe que le comité de La Fondation de la réussite du Fjord a eu une rencontre la semaine dernière. Lors de cette séance, le comité a sélectionné les projets qui ont été soumis pour 2022-2023.

CA-2023-021

Points statutaires/
Tableau de bord

Aucun point à ajouter

CA-2023-022

Sujets divers

Aucun sujet à ajouter

CA-2023-023

Période de questions du
public


Aucune question du public

CA-2023-024

Clôture de la rencontre

**Il est proposé par Mme Christine Doré
et résolu :**

DE CLORE la rencontre. Il est 21h28.


La secrétaire générale